

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 18 mars 2024

**Objet : Dépôt de déclaration préalable – modification de façades à la Maison des Associations.
N° 2024-03-18/03**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB

Absents excusés : M. Jean-Pierre SAPT et Mme Magali RAMIREZ

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Sylvie GALLAND

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE

Madame Monique REMONTET, Conseillère municipale, informe que des modifications de façades de la maison des associations sont envisagées.

Ces travaux prévoient la suppression de la porte existante donnant sur la rue du Bruchet (celle-ci sera murée) et la transformation de la porte de garage droite en une porte d'accès et deux fenêtres.

Conformément à l'article R 421-17 a) du code de l'urbanisme, ces travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur du bâtiment, ils doivent être précédés d'une déclaration préalable. Il convient donc d'autoriser le Maire à effectuer cette démarche.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à déposer et à signer une déclaration préalable pour les modifications de façades envisagées à la maison des associations.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 19 mars 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240318-2024-03-18-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024
Publication : 21/03/2024